

## UCKANGE

### Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|--|---|--|
| AC1  | Servitudes de protection des Monuments Historiques - classés - inscrits.                                    | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913                              | Sont inscrites par arrêté préfectoral du 11.01.2001 certaines parties de l'usine sidérurgique mentionnées dans l'arrêté (haut-fourneau U4 et annexes, bâtiments compresseurs, soufflantes, administration, sous-station électrique, bât. Chaudières). | Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ          |
| AS1  | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967. | Puits drains de UCKANGE, exploités par le syndicat des eaux de Florange - Sérémange<br>RANNEY 3, D.U.P. du 28.07.1975   | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |
| AS1  | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967. | Captage de FLORANGE UCKANGE, exploité par le syndicat des eaux de florange-Sérémange, RANNEY 1, D.U.P. du 26.10.1955 modifié par arrêté du 10.03.1983   | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |
| AS1  | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales. | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967. | D.U.P. par arrêté préfectoral du 29.06.1994 des périmètres de protection de 14 puits à UCKANGE (Puits de BROUCK) exploités par le SIEGVO.   | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1 |

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|----------------------|---|--|--|---|
| EL3                  | Servitudes de halage et de marchepied.  | Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.   | Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.  | Voies Navigables de France<br>Direction Territoriale Nord Est<br>Immeuble Skyline<br>169 rue Charles III<br>CO 80062<br>54036 NANCY Cedex   |
| EL7                  | Servitudes d'alignement.  | Art. L.112-1 à L.112-8, L.123-6 et 7, L.131-4 et 6, L.141-3, art. R.112-1 à R.112-3, R.123-3 et 4, , R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière | Plan d'alignement le long de la R.D.9 approuvé le 27.10.1916   | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de THIONVILLE<br>Espace Cormontaigne<br>1 avenue Gabriel Lippmann<br>57970 YUTZ  |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie. | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT  |
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 15 juin 2015 instituant les servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses exploitées par la société ARCELORMITTAL ATLANTIQUE LORRAINE.           | D.R.E.A.L. GRAND EST<br>Service chargé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement<br>5 rue Charles Le Payen<br>CS 50551<br>57009 METZ CEDEX |

| CODE                 | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|----------------------|---|---|---|--|
| I1 ex<br>CanaTM<br>D | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement   | Arrêté DCAT/BEPE/N°2020-224 du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société GRDF. | GRDF<br>10 viaduc Kennedy<br>54000 NANCY   |
| I4                   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 63 KV N°1 RICHEMONT - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE HAYANGE - ST JACQUES.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 ST HUBERT - THIONVILLE (USINOR ACIERIES).<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 STE AGATHE - ST HUBERT. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4                   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 225 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE BASSE HAM.<br>Ligne aérienne 225 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE GANDRANGE.<br>Ligne aérienne 225 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE HAYANGE-TOURNEBRIDE.  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 63 KV N°1 FONTOY - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 OXYGAZ - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE EBANGE CIMENTERIE (Ligne SSHUBZ31THIO6).   | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 63 KV N°1 SAINT HUBERT- PIQUAGE ROMBAS.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 SAINT HUBERT- PIQUAGE STE AGATHE.<br>Ligne aérienne 63 KV N°2 SAINT HUBERT- PIQUAGE STE AGATHE.  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 225 KV N°1 MONTOIS - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 225 KV N°1 OXYGAZ - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 225 KV N°1 RICHEMONT - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne à 2 circuits 225 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE BASSE HAM et 225 KV N°2 ST HUBERT - VIGY. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV.   | ENEDIS-ERDF<br>26, rue de Verdun, B.P. 350;<br>57311 THIONVILLE CEDEX  |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne souterraine 63 KV N°1 RANGUEVAUX- ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 RANGUEVAUX - ST HUBERT.<br>Ligne souterraine 63 KV N°1 REINANGE - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 REINANGE - ST HUBERT. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne 63 KV N° 2 RICHEMONT - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 SEREMANGE - SOLLAC - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°2 SEREMANGE - SOLLAC - ST HUBERT.                                      | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne à 2 circuits 63 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE EBANGE CIMENTERIE (Ligne SSHUBZ31THI6) et 63 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE EBANGE CIMENTERIE (Ligne SSHUBZ31THI6).                                     | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne souterraine 63 KV N°1 STE AGATHE - ST HUBERT.   | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Poste de transformation 225 KV ST HUBERT (E.D.F. et C.S.R. et SOLLAC).  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne aérienne à 2 circuits 63 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE EBANGE CIMENTERIE (Ligne BXRE5Z31SSHUB) et 63 KV N°1 ST HUBERT - PIQUAGE EBANGE CIMENTERIE (Ligne SSHUBZ31THIO6). | RESEDA<br>Service Distribution<br>2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 -<br>57014 METZ Cedex 01  |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|---|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.             | Ligne aérienne 63 KV ST HUBERT - PIQUAGE EBANGE CIMENTERIE (Ligne BXRE5Z31SSHUB).   | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.             | Ligne aérienne 63 KV N° 2 BEAUREGARD (THIONVILLE) - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 DALSTEIN - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 HAYANGE - TOURNEBRIDE - ST HUBERT.<br>Ligne aérienne 63 KV N°1 MONDELANGE - ST HUBERT. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| INFO | Canalisations AIR LIQUIDE   | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011. | Canalisation d'oxygène ID3197 RICHEMONT - FLORANGE, DN 350, enterrée.   | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT   |

| CODE          | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|---------------|---|---|--|--|
| INF0          | Canalisations AIR LIQUIDE   | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.   | Canalisations d'azote :<br>ID3176 Antenne SOMEFLOR, DN65, enterrée.<br>ID3217 Uckange - Florange, DN150, enterrée.<br>ID3196 Richemont - Florange, DN300, enterrée.<br>ID3222 Antenne HFRSU (Poumon), DN65, enterrée.  | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT                     |
| PM1           | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Art. L.562-1 à L.662-8 et R.562-1 à R.562-11 du code de l'environnement. Art. L.174-5 du nouveau code minier. Décret n°2000-547 du 16.06.2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier  | Pour information, application par anticipation des dispositions du PPR "inondations" par arrêté préfectoral du 4 avril 2025. Le dossier comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique.  | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| PM3<br>(PPRT) | Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Technologiques.                                      | Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.   | AP du 19/12/2011 portant approbation du PPRt autour de l'établissement de la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, à Richemont, concernant Richemont et Uckange. Le dossier comporte note de présentation, document graphique, règlement et recommandations. | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| PT3           | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.                           | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câbles TRN n°s 16 et 471 METZ-THIONVILLE, n° 154 METZ-LUXEMBOURG.  | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9                     |

| <b>CODE</b> | <b>NOM OFFICIEL</b>  | <b>TEXTES LEGISLATIFS</b>   | <b>ACTE L'INSTITUANT</b>      | <b>SERVICE RESPONSABLE</b>  |
|-------------|--|---|-------------------------------|---|
| T1          | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer.<br>Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire. | Ordonnance du 28.10.2010 du code des transports, art. L2231-1 à L2231-9 modifiés par l'ordonnance N°2021-444 du 14.04.2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes. | Voie ferrée METZ - THIONVILLE | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX |